

F.E.L.C.O

Federacion dels Ensenhaires de Lengua e Cultura d'Òc

(académies de Nice, Aix-Marseille, Grenoble, Clermont-Ferrand, Montpellier, Toulouse, Bordeaux,
Limoges, Poitiers, Ile de France et Talvera)

Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Oc de l'Éducation Nationale
Secrétariat F.E.L.C.O: 04 67 66 33 31 - xmalby@orange.fr mjvb@wanadoo.fr

COMMUNIQUE - 21 JUILLET 2008

CONSTITUTION: "LES LANGUES REGIONALES APPARTIENNENT AU PATRIMOINE DE LA FRANCE"

La F.E.L.C.O a pris connaissance du résultat du vote du Congrès concernant la réforme constitutionnelle. Elle enregistre le fait que ce résultat fait entrer les langues régionales dans la Constitution, et que, dans un débat qui a été extrêmement vif jusqu'au bout, cette question fait partie des rares points sur lesquels un très large consensus a pu être obtenu dans les divers partis représentés dans les deux assemblées, ce dont notre association se félicite.

La F.E.L.C.O considère, certes, que l'article 75-1, dans le titre concernant les collectivités territoriales, n'était pas nécessairement celui dans lequel il était le plus logique de faire figurer la reconnaissance des langues régionales comme "patrimoine national". Mais ce qui importe, répétons-le, est qu'elles soient explicitement mentionnées dans la Constitution et de cette façon légitimées.

Il reste à présent à voir ce que seront les conséquences pratiques de cette avancée symbolique. Madame la ministre de la Culture a promis, au nom du gouvernement, de présenter en 2009 un projet de loi sur la question, dont il faut espérer qu'il contiendra de vraies avancées, notamment dans les domaines de l'enseignement et de l'audio-visuel. Certains des partis représentés dans les deux assemblées ont d'ores et déjà fait connaître leur volonté de déposer des propositions de loi allant dans le même sens. La F.E.L.C.O ne doute pas que les nouvelles dispositions favorisant la prise en compte des propositions parlementaires dans la fixation de l'ordre du jour de l'assemblée nationale permettront à ces propositions d'être versées au débat que le projet du gouvernement ne manquera pas de susciter.

Dans cette perspective, il nous semble indispensable que l'Etat s'engage concrètement dans la promotion des langues régionales, patrimoine commun de la France, et que des mesures conséquentes soient prises dans les divers ministères concernés, notamment celui de l'Education nationale, assorties des moyens correspondants.

Philippe Martel, président de la Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Oc

La F.E.L.C.O fédère les associations professionnelles d'enseignants d'occitan-langue d'oc de l'Education nationale.

Elle est membre de la coordination "Anem Oc" -IEO, Felibrige, FELCO, Calandreta, Òc-Bi, Conselh de la Joventut- soutenant la promotion et l'usage de la langue occitane ou langue d'oc dans le respect de sa diversité régionale.